COMITE DIRECTEUR

Réunion du 06 novembre 2026

Procès-Verbal n°7

Membres présents : Bertrand **VOISIN,** Dominique **DE LA COTTE,** Agnès **FLEURY,** Isabelle **FAY,** Florence **HELIE,** Olivier **DELILLE,** Vincent **DROUARD,** Georges **DOLD,** François **DEBORDE,** Anne-Marie **RABAUD,** Christian **VANTHUYNE,** Dominique **PERRIER,** Maïté **ROBILLARD,** Jean **GUYONNET,** Sylvain **AUBRY,** Sébastien **LAIR**

Membres absents (excusés) : Sylvain **NIEWIADOMSKYJ,** Michele **LANEELLE,** Thierry **MABIRE**

Assiste à la réunion : Nicolas **CATHERINE** (responsable administratif)

Ordre du jour

- Informations du Président
- Préparation de l'Assemblée Générale financière du District
- Organisation des finales départementales
- Mouvements au sein des commissions
- L'accompagnement des arbitres
- Retour sur le stage de cohésion des arbitres
- Agenda du Président
- Validation des comptes en vue de l'Assemblée Générale
- Questions diverses

Informations du président

Le Président fait un point sur la situation financière et les relations entre la Ligue de Football de Normandie et les cinq Districts.

La principale difficulté concerne toujours le versement aux Districts des subventions qui leur sont dues par la Ligue. À ce jour, le District reste notamment dans l'attente du versement de sa part de 50 000 € au titre de la saison précédente.

En l'absence de convention signée, le Président de la Ligue ne souhaite pas maintenir les modalités de reversement qui existaient auparavant. Le Président rappelle toutefois que lorsque la Fédération Française de Football (FFF) attribue une enveloppe de 272 000 €, celle-ci est destinée à être répartie entre la Ligue et les Districts.

Il souligne qu'au cours de la précédente mandature, sous la présidence de Pierre **LERESTEUX**, les relations reposaient sur un climat de confiance. Malgré certains retards, les Districts percevaient leurs parts respectives sans difficulté majeure.

Face à cette situation, le collectif des Présidents de District a constitué un dossier visant à analyser la répartition des ressources financières issues des clubs et les dépenses assumées par les différents échelons du football.

À titre d'exemple, pour 100 € versés par les clubs du Calvados, la répartition actuelle se présente de la manière suivante :

- District : 17 €
- Ligue : 61 €
- Arbitrage : 15 €
- Fédération Française de Football : 7 €

Le Président souligne les déséquilibres que fait apparaître cette répartition et estime qu'une évolution des modalités de financement est nécessaire. Ce travail est également engagé au sein des différentes commissions auxquelles participent les représentants des Districts à la FFF.

Il précise que la Ligue du Football Amateur (LFA) a organisé une réunion de conciliation avec Monsieur **FERET** au siège de la FFF, à laquelle ce dernier ne s'est pas présenté.

Plusieurs éléments sont notamment pris en compte :

- **Les licences :** les Districts perçoivent actuellement 2,80 € par licence, alors que la Ligue a augmenté de 3 € le montant facturé aux clubs, sans reversement complémentaire aux Districts.
- **Les démissions :** 75 % des démissions concernent des joueurs évoluant dans les compétitions de niveau départemental.
- **La formation des arbitres :** celle-ci représente un coût de 160 à 190 € pour les clubs. Auparavant, les Districts bénéficiaient d'une compensation de 45 € lors de la première observation.
- **Les contrats d'objectifs :** leur enveloppe devrait être répartie entre les cinq Districts plus équitablement car la plupart des actions sont du domaine des districts et mises en œuvre par les éducateurs des districts et non de la Ligue.

Au regard de ces différents éléments, le Président considère qu'une clarification des modalités de répartition financière est indispensable.

Selon les estimations réalisées par les cinq Districts, la somme totale qui pourrait être due par la Ligue serai reversée aux clubs notamment sous la forme d'équipements et de matériels (tablettes, petits buts, etc.).

Le Président sollicite l'avis des membres du Comité Directeur sur cette orientation.

Le Comité Directeur donne son accord de principe à cette démarche.

Projet de motion à soumettre lors de l'Assemblée Générale

Le Président souhaite soumettre au vote des clubs, lors de la prochaine Assemblée Générale, une motion portant sur la répartition des ressources financières entre la Ligue et les Districts.

Cette motion vise notamment à obtenir une meilleure transparence dans la répartition des aides financières, un contrôle des modalités de versement et une sécurisation des ressources destinées aux Districts :

« **1**. Apporte son soutien plein et entier à la démarche engagée le 23 juin 2026 par les Présidents des Districts du Calvados, de l'Eure, de l'Orne et de la Seine-Maritime auprès du Président de la Ligue de Football de Normandie, et à la méthode qu'elle propose :

- Une clé d'étage de 60 % au bénéfice des Districts et 40 % conservés par la Ligue, appliquée à l'enveloppe du Contrat d'objectifs LFA comme à la part nette des licences perçue par la Ligue ;
- Une clé interne de répartition entre Districts établie pour moitié à parts égales, au titre de la solidarité territoriale, et pour moitié au prorata du nombre de licenciés.

2. Demande que cette clé soit formalisée par écrit, adoptée par les instances compétentes et rendue opposable, afin de substituer aux négociations annuelles une règle stable et vérifiable.

3. Demande à la Fédération Française de Football et à la Ligue du Football Amateur que les aides fédérales destinées à l'échelon départemental soient versées directement aux Districts, sans transiter par la Ligue régionale. Cette demande porte sur la part de l'enveloppe du Contrat d'objectifs LFA correspondant à la charge assurée par les Districts et sur la part de la subvention de fonctionnement, sur le modèle des aides déjà versées en direct — aide au poste de Conseiller Technique Départemental, subvention Développement de l'Arbitrage Amateur, Intéressement à la Performance.

4. Souligne que le versement direct garantirait aux Districts la visibilité budgétaire nécessaire à la sécurisation de leurs emplois et de leurs actions de proximité, et ferait correspondre le financement au périmètre réel de mise en œuvre du Contrat d'objectifs.

5. Précise que cette démarche ne met en cause ni la Fédération, qui reverse au territoire normand de l'ordre de 3,6 € pour chaque euro perçu, ni la gestion de la Ligue, dont elle mesure les contraintes budgétaires ; qu'elle porte exclusivement sur la clé de répartition entre les échelons et sur le circuit de versement des aides fédérales.

Mandat et transmission

6. Mandate le Président du District du CALVADOS de Football, avec le Comité de Direction, pour porter la présente motion auprès des instances concernées, poursuivre la démarche commune avec les autres Présidents de District et participer à toute réunion de travail utile à son aboutissement. »

À l'issue de cette présentation, les membres du Comité Directeur souhaitent que le Président poursuive les investigations et les démarches engagées sur ce dossier.

Préparation de l'Assemblée Générale financière du 4 décembre

Le Président informe les membres que l'Assemblée Générale financière du District se tiendra le vendredi 4 décembre au Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Cette manifestation sera également l'occasion de procéder à la remise de récompenses aux clubs champions ainsi qu'aux clubs labellisés.

Le Président présente le projet de cérémonie de remise des récompenses aux bénévoles et aux arbitres qui aura lieu au mois de janvier.

Deux lieux sont envisagés pour accueillir cette manifestation : le Stade Malherbe de Caen ou le Comité Départemental Olympique des Sports.

Le nombre de participants est estimé entre 80 et 100 personnes.

Le détail prévisionnel est le suivant :

- 25 médaillés, accompagnés chacun d'un invité : 50 personnes
- 6 arbitres, accompagnés chacun d'un invité : 12 personnes
- Membres de la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) : 12 personnes
- Membres du Comité Directeur : 19 personnes

Le Président souhaite vivement la présence de Monsieur Philippe **DIALLO**, Président de la FFF, de Claude **DELFORGE,** président de la LFA, ainsi que d'Anthony **GAUTIER**. Il indique avoir obtenu un accord verbal de principe concernant leur participation.

Les coûts prévisionnels des deux solutions sont présentés :

- Pour une organisation au Stade Malherbe de Caen, le coût prévisionnel serait de 6000 euros.
- L'organisation de l'évènement au CDOS coûterait autour des 1600 euros.

En raison des flux financiers qui n'est pas versés par la ligue et après échanges, le Comité Directeur retient le CDOS pour l'organisation de cette manifestation. Une précotions de restriction va devoir être appliquée par ce manque d'argent non versée.

Organisation des finales départementales

Finales Futsal

Un appel à candidatures sera lancé afin de déterminer les clubs ou structures susceptibles d'accueillir les finales Futsal des 6 et 7 mars 2027.

Finales départementales sur herbe

Concernant les finales départementales sur herbe, deux possibilités sont envisagées en attente d'accord.

- Les 12 et 13 juin 2027, au Stade de VENOIX. Les matchs se dérouleraient sur un terrain unique, avec des rencontres disputées en nocturne.
- Sur un site à définir, le District ayant reçu la candidature du club de IFS pour accueillir ces finales.

La décision sera prise rapidement.

Concernant la coupe Vétérans

Le Président revient sur les difficultés et incidents rencontrés ces dernières années lors des finales de la Coupe Vétérans.

Le président rappelle que le District ne peut tolérer de tels débordements et précise qu'en cas de nouveaux incidents lors des prochaines finales, le Comité Directeur, pourrait être contraint de supprimer cette compétition.

Mouvements dans les commissions

Deux candidatures sont présentées au Comité Directeur :

- Mahfoud **MABED** : une demande a été adressée par mail afin d'intégrer l'équipe des observateurs du District. Après validation par la CDA, la candidature est transmise au Comité Directeur pour décision.
- Fabrice **BATOT** : une demande a également été adressée par mail afin de reprendre ses fonctions d'observateur au sein du District.

Le Comité Directeur donne son accord aux candidatures présentées.

Accompagnement des arbitres

Le Président souhaite revenir sur la fonction d'accompagnateur des arbitres.

Il rappelle que la FFF souhaite que cette mission soit assurée par des membres bénévoles.
Il précise que le rôle d'accompagnateur est très différent de celui d'observateur et répond à des objectifs spécifiques.

Le Président lance donc un appel à candidatures auprès des membres du Comité Directeur.
Il prévoit également de solliciter les différentes commissions afin d'identifier les personnes disponibles le samedi pour assurer ces accompagnements.

Les frais de déplacement sont actuellement calculés sur la base d'un aller-retour, au taux kilométrique de 0,446 €.

Afin de ne pas pénaliser les accompagnants effectuant peu de déplacements, le Président propose la mise en place d'un montant minimum de 15 € par déplacement.

Cette proposition est soumise à l'appréciation et validée par le Comité Directeur.

Retour sur le stage de cohésion des arbitres

À la suite de la procédure disciplinaire concernant Arnaud **BISSON**, le Président estime que le Bureau Directeur devra également se prononcer sur les suites à donner à cette situation.
Il propose, à titre de mesure, un rappel aux devoirs et obligations liés à ses fonctions.

Concernant Fabrice **BACON**, le Président indique que le dossier est en attente d'une convocation devant les instances disciplinaires.
Il interroge les membres du Comité Directeur sur l'opportunité d'attendre l'issue de cette procédure avant d'envisager d'éventuelles mesures complémentaires.

Le Président rappelle que les comportements concernés ne sauraient être tolérés au sein du District et que les valeurs de l'arbitrage et du District ne peuvent être bafouées par de tels agissements.

Le Président fait également état de plusieurs débordements impliquant d'autres arbitres. Bien que les faits soient considérés comme moins graves, ils ont néanmoins donné lieu à une suspension d'une désignation pour un match, prononcée par la CDA.

Le Président souhaite que le Comité Directeur puisse également se prononcer sur la situation de ces autres personnes, en envisageant de leur interdire la participation au prochain stage de cohésion de la saison prochaine.

Après échanges, le Comité Directeur donne son accord pour que la participation de ces personnes au prochain stage de cohésion puisse être remise en question.

Les décisions individuelles éventuelles devront tenir compte des procédures et responsabilités des instances compétentes.

Agenda du Président

Le Président présente les différentes réunions et manifestations auxquelles il est amené à participer dans les prochaines semaines :

- Mardi 10 novembre : réunion avec le Président du Stade Malherbe de Caen.
- Dimanche 15 novembre : Coupe de France, opération « Petit Poucet », à Mondeville avec le club de VERSON.
- Lundi 16 novembre : réunion FAFA.
- Lundi 16 novembre : réunion des clubs de D4 avec la Commission des Compétitions.

- Jeudi 19 novembre : Assemblée Générale du District de la Manche à Marigny. Le Président propose qu'un membre du Comité Directeur puisse éventuellement le remplacer.
- Samedi 21 novembre : réunion UNAF 14.
- Jeudi 26 novembre : réunion à Win Sport School à 8 h 30.
- Vendredi 27 novembre : réunion ANPDF à Nantes.
- Samedi 28 novembre : réunion ANPDF à Nantes.
- Vendredi 4 décembre : Assemblée Générale du District du Calvados à 19 h, au CDOS.
- Mardi 8 décembre : consultation FFF à la Ligue.
- Mercredi 9 décembre : consultation FFF à la Ligue.
- Vendredi 11 décembre : réunion ANPDF de 10 h à 12 h au siège de la FFF.
- Vendredi 11 décembre : réunion des collèges de 13 h 30 à 15 h au siège de la FFF.
- Vendredi 11 décembre : Assemblée Générale de l'AE2F à 16 h au siège de la FFF.
- Samedi 12 décembre : réunions des communes, du collège des Districts, du collège des Ligues et du collège des autres acteurs au siège de la FFF.

Validation des comptes en vue de l'Assemblée Générale

Le Président informe les membres du Comité Directeur que l'expert-comptable et le commissaire aux comptes ont procédé à l'examen des comptes arrêtés au 30 juin 2026.

Une présentation détaillée des comptes est prévue afin de permettre aux membres de prendre connaissance de la situation financière du District et de préparer leur présentation à l'Assemblée Générale.

La validation des comptes est inscrite à l'ordre du jour de cette séance.

L'exercice social clos le 30/06/2026 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/06/2025 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 662 799,39 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 43 806,30 E.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice se clôture par une perte de 43 806,30 € Cette perte s'explique notamment par la diminution des produits d'exploitation, liée en partie à l'absence de versement de 50 000 € au titre de l'exercice, d'une subvention de fonctionnement de la Ligue de Football de Normandie, contrairement à l'exercice précédent.Cette diminution de financement a ainsi contribué à la dégradation du résultat de l'exercice.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*346 061*	*37 951*	*158 427*	*149 683*
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	*30 981*	*30 981*		
Dettes fiscales & sociales	*49 260*	*49 260*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*16 588*	*16 588*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*442 890*	*134 780*	*158 427*	*149 683*

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	*268*
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	*14 642*
Dettes fiscales & sociales	*40 280*
Autres dettes	
TOTAL	*55 190*

Questions diverses

Vincent **DROUARD** intervient au sujet des convocations relatives à la refonte de la Commission Technique.

Le point est évoqué au titre des questions diverses.

Le président informe Monsieur DROUARD que des convocations seront envoyées aux personnes concernées et susceptible d'intégrer cette commission technique.

Le président,

Bertrand **VOISIN**

La secrétaire de séance,

Nicolas **CATHERINE**



